

# 4.4

## Fonds d'indemnisation des services financiers

---

---

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du Fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2.

| Numéro de décision | Représentant et cabinet impliqué                                | Discipline du représentant ou du cabinet | Décision   | Date de la décision | Montant versé |
|--------------------|---|--|------------|---------------------|---------------|
| 2015-IND-0014      | Donald Murphy,<br>Les services financiers D.D.A & associés inc. | Assurance de personnes                   | Accueillie | 2015-05-28          | 50 000,00 \$  |

Trente et une (31) demandes ont été rejetées pendant cette période.